

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 317

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit, pour l'année 2016, un prélèvement à hauteur de 205,1 M€ sur les ressources et fonds de roulement de trois organismes de missions de service public.

- 55 M€ sur les ressources du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM). 70 M€ ont pourtant déjà été prélevés dans le cadre du PLF 2017 (article 17) ;

- 90 M€ sur le fonds de roulement de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ;

- 60,1 M€ sur les ressources du Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction (FCAC).

Il convient de supprimer cet article afin de dénoncer la politique du Gouvernement qui consiste à boucler un budget sans véritable économie structurelle.

Le Haut conseil des finances publiques rappelle à ce titre que, malgré les nombreuses mesures nouvelles annoncées au cours de l'année et l'ampleur des sous-budgétisations, le Gouvernement va réussir son objectif de dépenses de l'État uniquement grâce à des économies non pérennes (moindres versements sous forme de prélèvements sur recettes constatés en faveur de l'Union européenne et des collectivités territoriales).

Tel est l'objet de cet amendement.